

ACTION URGENTE

BAHREÏN. MARYAM AL KHAWAJA LIBÉRÉE SOUS CAUTION EN ATTENDANT SON PROCÈS

Maryam al Khawaja a été libérée sous caution le 18 septembre dernier. Son procès devant la Haute cour criminelle pour « agression d'agents de police » est prévu pour le 1^{er} octobre.

Maryam al Khawaja a été libérée sous caution sur ordonnance de la Haute cour criminelle le 18 septembre 2014. Cette femme fait également l'objet d'une interdiction de voyager prononcée par la même juridiction. Avant de quitter le centre de détention pour femmes de Madinat Issa, elle a dit aux autorités pénitentiaires qu'elle poursuivrait ses activités de défense des droits humains.

Maryam al Khawaja a comparu le 16 septembre dernier devant un juge de première instance qui a prolongé sa détention une seconde fois et transmis son dossier à la Haute cour criminelle. Son procès pour « agression d'agents de police », infraction supposément commise à l'aéroport international de Bahreïn à Manama, la capitale du pays, commencera le 1^{er} octobre.

Maryam al Khawaja a vu son père et le reste de sa famille le 15 septembre dernier à la prison de Jaww, après avoir mené une grève de la faim pendant cinq jours pour protester contre le fait qu'elle n'avait pas le droit de rendre visite à son père.

Amnesty International pense que cette femme est prise pour cible pour avoir signalé sans relâche les violations des droits humains commises à Bahreïn depuis 2011, et que le chef d'accusation retenu contre elle semble injustifié.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités d'abandonner le chef d'inculpation retenu contre Maryam al Khawaja, seulement dû à l'exercice légitime de son droit à la liberté d'expression ;
- appelez-les à respecter et protéger le droit à la liberté d'expression et à veiller à ce que tous les militants et organisations qui défendent les droits humains puissent mener leur travail à bien sans entrave et sans craindre des actes d'intimidation ou de harcèlement.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 31 OCTOBRE 2014 À :

Roi de Bahreïn

Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa
Office of His Majesty the King
P.O. Box 555, Rifa'a Palace
al-Manama, Bahreïn

Fax : +973 1766 4587 (merci de vous montrer persévérant-e)

Formule d'appel : Your Majesty, I Sire, (Votre Majesté, dans le corps du texte)

Ministre de l'Intérieur

Shaikh Rashid bin 'Abdullah Al Khalifa
Ministry of Interior
P. O. Box 13, al-Manama, Bahreïn

Fax : +973 1723 2661

Twitter : @moi_Bahrain

Formule d'appel : Your Excellency, I Monsieur le Ministre,

Copies à :

Ministre de la Justice et des Affaires islamiques

Shaikh Khalid bin Ali bin Abdullah Al Khalifa

Ministry of Justice and Islamic Affairs
P. O. Box 450, al-Manama, Bahreïn

Fax : +973 1753 1284

Courriel : minister@justice.gov.bh

Twitter : @Khaled_Bin_Ali

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays (adresses à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la seconde mise à jour de l'AU 225/14. Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE11/026/2014/fr>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

BAHREÏN. MARYAM AL KHAWAJA LIBÉRÉE SOUS CAUTION EN ATTENDANT SON PROCÈS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Maryam al Khawaja est la codirectrice du Centre du Golfe pour les droits humains. Son père, Abdulhadi al Khawaja, est un prisonnier d'opinion et fait partie d'un groupe de 13 militants de l'opposition en détention. Depuis le début du soulèvement à Bahreïn en 2011, cette femme signale les atteintes aux droits humains commises dans le pays et lutte activement pour la libération de son père et d'autres personnes. Elle possède la double nationalité danoise et bahreïnite, et vit à l'étranger depuis plusieurs années. Pendant la détention de Nabeel Rajab, qui dirige le Centre bahreïnite pour les droits humains, Maryam al Khawaja a assumé la fonction de directrice par intérim de l'organisation. Entre le 1^{er} et le 23 novembre 2013, le Centre a organisé la campagne Mettez fin à l'impunité à Bahreïn. À cette occasion, cet organisme a publié les noms de plusieurs personnes qu'il jugeait responsables ou impliquées dans les atteintes aux droits humains qui perdurent dans le pays, sous le bandeau « Recherchés au nom de la justice à Bahreïn ».

Maryam al Khawaja a été arrêtée le 30 août dernier à son arrivée à l'aéroport international de Bahreïn, à Manama. Elle a été fouillée par des policiers et aurait refusé de donner son téléphone après avoir été informée que des poursuites judiciaires avaient été lancées à son encontre. Dans la nuit qui a suivi, elle a été interrogée par le procureur général, en présence de son avocat, au sujet de l'incident à l'aéroport. Elle a refusé de répondre parce qu'elle n'a pas eu le droit de parler à son avocat avant ou pendant l'interrogatoire. Cette femme a été inculpée d'« agression d'agents de police dans le cadre de leurs fonctions » et détenue pendant sept jours en vue d'un complément d'enquête. Elle était incarcérée au centre de détention pour femmes de Madinat Issa, au sud de Manama.

Le 4 septembre, le ministère public a répondu à une lettre d'Amnesty International, au travers de laquelle l'organisation souhaitait obtenir des précisions sur les raisons de l'arrestation et le statut juridique de Maryam al Khawaja, en disant que cette femme était arrivée à l'aéroport de Bahreïn avec un passeport danois mais sans visa. Il a ajouté qu'elle avait humilié et agressé des policiers lorsqu'on l'a informée qu'elle avait besoin d'un visa. Le 7 septembre, le ministère public a répondu une nouvelle fois à l'organisation en disant que Maryam al Khawaja était accusée du « grave délit » d'agression de policiers, et a fourni les rapports médicaux des agents concernés. Ces rapports indiquaient que les deux policiers avaient souffert respectivement de « douleurs post-traumatiques des deux côtés du corps et au pied droit » et de « douleurs post-traumatiques du côté droit, dans le dos et au pouce droit, et d'éraflures à la main gauche ». Maryam al Khawaja et son avocat nient les faits. Ce dernier a déposé une plainte au nom de sa cliente auprès du ministère public le 7 septembre dernier, accusant les policiers d'avoir agressé cette femme à l'aéroport.

Le 5 septembre, un groupe de spécialistes indépendants des droits humains (Nations unies) a exhorté le gouvernement bahreïnite à relâcher Maryam al Khawaja : « La détention de Mme al Khawaja constitue un nouvel acte de représailles flagrant contre les individus qui défendent les droits humains dans le pays. » (voir

<http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=14992&LangID=E>)

Maryam al Khawaja est revenue à Bahreïn pour rendre visite à son père, qui mène une grève de la faim depuis le 25 août dernier pour protester contre son arrestation et son maintien en détention arbitraires. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion et réclame sa libération immédiate et inconditionnelle depuis qu'il a été condamné à la réclusion à perpétuité à l'issue d'un procès inique pour son rôle dans les manifestations antigouvernementales organisées en 2011 à Bahreïn. L'organisation pense qu'il est emprisonné seulement pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression et de réunion. En mai 2012, le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a conclu que la détention de cet homme était arbitraire et appelé à sa remise en liberté immédiate (voir <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE11/023/2014/fr>).

Zainab al Khawaja, la sœur de Maryam al Khawaja, a été arrêtée à plusieurs reprises entre 2011 et 2014, et a purgé plusieurs courtes peines de prison pour diverses charges, telles que « destruction de biens appartenant à l'État », « outrage à agent de police », « rassemblement illégal », « émeute » et « incitation à la haine envers le régime ». Amnesty International la considère comme une prisonnière d'opinion car elle estime que cette femme est détenue uniquement pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression et de réunion.

Nom : Maryam al Khawaja
Femme

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Action complémentaire sur l'AU 225/14, MDE 11/029/2014, 19 septembre 2014

AMNESTY
INTERNATIONAL

